



PREAVIS COMMUN DE
ESSERTINES-SUR-ROLLE – ROLLE – TARTEGNIN

MUNICIPALITE DE ROLLE

Préavis 2016– 2021 / N° 18

**Demande d'un crédit pour la première étape du projet de fusion entre les
Communes d'Essertines-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin**

Rolle, le 13 juin 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En automne 2015 par un préavis commun annonçant leur intention de fusionner entre elles, les trois communes impliquées dans le processus ont vu leurs corps délibérants voter la confiance à leurs exécutifs communaux, les invitant à lancer une étude sur les démarches utiles à cet objectif. La date du 8 décembre 2015 restera celle du 1^{er} jalon posé dans cette perspective, par le vote favorable des élu(e)s des Conseils généraux d'Essertines-sur-Rolle et Tartegnin, et du Conseil communal de Rolle. A défaut d'une (pleine et entière...) unanimité ce jour-là, la grande majorité des suffrages exprimés s'est portée en faveur de la poursuite du projet, dès le 1^{er} juillet 2016, une fois les nouvelles autorités communales installées pour la législature 2016-2021.

Le présent préavis, déposé simultanément dans les 3 communes, en vue d'une décision attendue pour la fin de l'été 2017, constitue donc la « suite des opérations », requérant à cet effet un crédit d'étude à hauteur de Fr. 200'000.— (cf. phases 1 à 5 de l'annexe 2), selon la clé de répartition présentée au chapitre 2.1.

1. PREAMBULE

Le principe admis, les trois Municipalités avaient convenu de reprendre le dossier une fois le renouvellement des autorités effectué au terme des élections communales du printemps 2016. Or, l'accident de santé de M. le Syndic de Rolle Jean-Noël Goël, survenu en avril 2016, l'empêchant de terminer la législature 2011-2016 et de commencer la suivante (il avait été réélu au 1^{er} tour de l'élection de la Municipalité), a rebattu les cartes et nécessité un arrêt du processus. Ainsi, ce n'est qu'en janvier 2017, une fois l'Exécutif rollois à nouveau au complet, que les contacts ont repris entre Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin.

Les trois Municipalités se sont rapidement entendues pour constituer un comité de pilotage (Copil) composé de deux représentants par commune, à savoir respectivement pour :

- **Essertines-sur-Rolle** : M. le Syndic Samuel Dufour, M. Jacques Schweizer, Municipal
- **Rolle** : M. le Syndic Denys Jaquet, Mme Monique Choulat Pugnale, Municipale
- **Tartegnin** : Mme la Syndique Marlyse Dentan, M. Stéphane Jayet, Municipal

présidé par M. Jacques Schweizer avec la collaboration, comme secrétaire du Copil, du secrétaire municipal de Rolle, Pascal Petter. L'objectif premier du comité de pilotage a été l'établissement d'un cahier des charges et la recherche d'un/e futur/e chargé/e de mission. Le poste a été mis au concours par annonces dans la presse locale (Journal de La Côte en mars et Quotidien 24 Heures en avril) suscitant l'intérêt d'une quinzaine de candidates et candidats. Trois d'entre eux ont été entendus pour un ou plusieurs entretiens et le choix du Copil s'est finalement porté sur M. Olivier Mayor, consultant en politiques publiques à Nyon, Député au Grand Conseil et ancien Conseiller municipal de sa commune. Cette nomination est naturellement subordonnée à l'acceptation, par les trois corps délibérants, du présent préavis dont la somme porte sur les Fr. 200'000.— évoqués plus haut, à répartir entre les 3 communes.

2. DESCRIPTIF ET ETAPES DU PROJET

2.1. Demande de crédit et clé de répartition

La somme de Fr. 200'000.— correspond à deux types de dépenses, le premier en lien avec les honoraires calculés pour le chargé de mission, dans le cadre des phases 1 à 5 du projet (cf. annexes 1 et 2), soit Fr. 150'000.—. Le solde serait affecté au titre de réserve et de prise en charge de frais divers déjà validés comme les annonces de recrutement du chargé de mission et l'organisation de la manifestation du 24 août prochain (cf. chapitre 2.4). Chaque commune avait d'ailleurs, pour l'exercice 2017, anticipé la chose et budgété une somme comprise entre Fr. 5'000.— à Fr. 10'000.— à toutes fins utiles pour lancer les opérations, en cas d'un éventuel refus d'entrée en matière sur le présent préavis...

La clé de répartition du crédit sollicité par et entre les 3 communes n'a pas fait l'objet d'une réflexion par tête d'habitant ou d'éventuels ratios « technico-financiers » que seul un expert-comptable aurait pu expliciter. Non, il est le fruit d'une discussion tenant compte d'un partage des frais susceptible de rencontrer l'adhésion de tous. Sachant que Rolle avec ses 6142 habitants se devait d'assumer au moins la moitié des coûts, soit Fr. 100'000.—, la seconde devait donc être prise en charge par Essertines-sur-Rolle (695 hab.) et Tartegnin (236), selon une répartition respective de 65 et 35 %. En résumé, la répartition du crédit requis se présente comme suit :

Commune	1 ^{ère} tranche 50 %	2 ^{ème} tranche 50 %	Total général
Rolle	100'000.—		
Essertines		65'000.—	
Tartegnin		35'000.—	
Totaux	100'000.—	100'000.—	200'000.—

Il convient de rappeler à cet égard, dans les grandes lignes car s'agissant déjà du passé, l'implication du Canton dans les processus de fusion. La loi y relative, arrivée à échéance le 31.12.2016, « récompensait » les communes arrivées avec succès au terme du processus. Les communes confrontées à un refus de la population appelée aux urnes devaient prendre en charge la totalité des coûts liés à la démarche. Une nouvelle loi émanera du Conseil d'Etat fraîchement renouvelé qu'il soumettra à l'automne au Parlement vaudois, dans le cadre du budget de fonctionnement 2018. Affaire à suivre donc, mais le principe d'un nouveau subventionnement cantonal est déjà acquis aux fins de favoriser le regroupement de nouvelles communes ; il reste de bon aloi ! Pour l'heure, Essertines, Rolle et Tartegnin se sont déjà enquises auprès du Conseil d'Etat pour une « aide au démarrage »... encore à l'étude.

2.2 Phases 1 à 5 du projet de fusion

Décrites dans l'annexe 2, ces phases sont prévues de se dérouler de juin 2017 à novembre 2018, avec comme objectif final la présentation des rapports des 10 groupes de travail (qui seront constitués dès la fête du 24 août à Essertines-sur-Rolle) et du rapport final de synthèse établi par le chargé de mission. Il convient de préciser à cet égard que les délais présentés le sont à titre indicatif, bien qu'il s'agisse d'objectifs à tenir, sachant que les groupes pourraient terminer plus vite que prévu, ou non, leur mandat et que la synthèse, dès lors, s'en trouverait avancée ou reportée dans le temps. Quant aux phases 6 et suivantes, elles ne seront mises en œuvre que si dit rapport de synthèse se révèle favorable à la fusion...

2.3 Groupes de travail

Comme annoncé plus haut, ces groupes seront formés dès la rencontre des 3 populations invitées à participer à la soirée d'information, officielle mais festive, du 24 août prochain à Essertines-sur-Rolle. Dans le cadre de leurs travaux préparatoires, les membres des 3 Municipalités ont défini ces groupes de travail comme suit, déléguant deux Municipaux dans chacun d'entre eux :

Thème	Essertines	Rolle	Tartegnin
Administration et ressources humaines - Organisation exécutif et délibérants	Alain Zwygart	Denys Jaquet	Marlyse Dentan
Finances et taux d'imposition	Alain Zwygart	Denys Jaquet	Jean-François Déruaz
Aménagement du territoire et mobilité	Jacques Schweizer	Françoise Tecon-Hebeisen	Jacques Serneels
Patrimoine et investissements	Samuel Dufour	Monique Choulat Pugnale	Jean-François Déruaz
Infrastructures, canalisations et routes	Pierre Jaccard	Cédric Echenard	Stéphane Jayet
Associations intercommunales	Samuel Dufour	Cédric Echenard	Daniel Emery
Manifestations et sociétés locales	Philippe Staub	Loic Haldimann	Stéphane Jayet
Règlements et tarifs	Philippe Staub	Françoise Tecon-Hebeisen	Daniel Emery
Armoiries, bourgeoisie, origine et nom	Pierre Jaccard	Monique Choulat Pugnale	Jacques Serneels
Emotionnel, communication et identité	Jacques Schweizer	Loic Haldimann	Marlyse Dentan

2.4 Soirée d'information du 24 août 2017

Son organisation a été confiée au chargé de mission, en sa qualité de « chef d'orchestre » des opérations. Celles-ci (thème encore évolutif à la rédaction de ces lignes en juin) débiteront par un accueil en musique des habitantes et habitants des 3 communes, invités par un tous ménages. Cet accueil sera suivi par les propos introductifs des 3 Syndics réunis autour d'une table ronde sur le thème « Pourquoi ? ».

La ou les raisons d'une fusion, déjà présentées dans le préavis d'intention d'automne 2015, méritent naturellement d'être clairement expliquées en termes d'avantages pour la (future) nouvelle population des 3 communes, avant de traiter le « Comment », une tâche sur laquelle se pencheront les groupes de travail. Des informations plus précises sur le déroulement des opérations seront diffusées le moment venu auprès des Essertinois, des Rollois et des Tartevinois. Une agape clôturera naturellement cette soirée du 24 août.

2.5 Phases suivantes et financement

Cela dit, le crédit sollicité ne concerne volontairement, dans un esprit de transparence et d'une vision coordonnée par étapes, que les phases 1 à 5 des 14 décrites dans le « Phasage du projet de fusion » annexé. Seuls le résultat de la synthèse des groupes et l'appréciation du Codir seront de nature à poursuivre, ou non, les opérations jusqu'au but final, une décision souveraine prise par les citoyennes et citoyens des 3 localités le moment venu, en principe en novembre 2019. Il est donc probable sinon possible qu'une « rallonge » soit demandée aux 3 communes dans l'intervalle, entre septembre 2018 et l'échéance précitée. C'est un aspect à ne pas négliger, sachant que tout sera naturellement mis en œuvre pour limiter autant que faire se peut les frais, supplémentaires le cas échéant, liés à cette dernière étape (rédaction de la convention, documentation ad hoc pour le scrutin, nouvelles séances d'information, etc.).

3. EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE



Les Municipalités d'Essertines-sur-Rolle, de Rolle et Tartegnin sont convaincues de la pertinence du rapprochement souhaité entre elles, pour des raisons historiques, techniques et géographiques, car formant une entité homogène entre le lac et le pied du Jura, en passant par le vignoble, sur un « dénivelé » situé entre 375 et 869 mètres d'altitude.

Nul doute que la soirée d'information du 24 août répondra aux attentes et aux questions des 3 populations. Une occasion de (re)découvrir de proches voisins...

* * * * *

Adresse internet pour toutes autres informations utiles : www.3communes.ch

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis de la Municipalité 2016– 2021 / N° 18

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

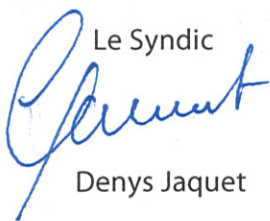
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.— destiné aux phases 1 à 5 du « Phasage du projet de fusion » annexé, à prélever sur le compte 1010.5620.1 Projet de fusion entre les communes d'Essertines, Rolle et Tartegnin.
2. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 2 ans et imputer cette somme au compte 1010.3314.1 Frais de fusion.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 27 juin 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 Denys Jaquet



Le Secrétaire

 Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : lundi 3 juillet 2017 à 19h.00, salle Chinet

Municipaux délégués : M. le Syndic Denys Jaquet et Mme Monique Choulat Pugnale

Annexes : - N° 1 Tableau Structure de projet – Phase 1
 - N° 2 Tableau « Phasage projet de fusion 3 communes »

F3C Phase 1

Structure de projet

Soirée de lancement 24.08.2017

Définition et organisation du projet

Distribution des rôles

CODIR

COPIR

Chargé de mission

équipe de projet

Charte de projet

Découpage WBS du projet
(ensemble de tâches)

Planification du projet

validation concept

faisabilité et budget

Validation

Organisation Soirée

Communication, Invitations etc.

Annexe 2 Phasage projet de fusion 3 communes (v. 31.05.2017)										2017												2018												2019															
Planning	PHASES PRINCIPALES ("Milestones")										6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12								
Phase 1 Juin -Août 2017	Structure et préparation de lancement de projet										6-8																																						
Phase 2 Juin-Juillet 2017	Elaboration et adoption de la Stratégie de Communication										6-7																																						
Phase 3 Septembre 2017- Septembre 2018	Travaux des 10 Groupes de travail (GT) et du COPIL										Septembre 2017- Septembre 2018																																						
Phase 4 Octobre 2018	Raports des GT et rapport final de synthèse										10																																						
Phase 5 Novembre 2018	Présentation des rapports des GT et du rapport final de synthèse dans chacune des 3 communes										11																																						
Phase 6 Novembre- Décembre 2018	Rédaction du projet de convention de fusion par le COPIL										11-12																																						
Phase 7 Janvier 2019	Adoption du projet de convention de fusion par les 3 Municipalités										1																																						
Phase 8 Février 2019	Présentation de la convention de fusion à la population des 3 communes										2																																						
Phase 9 Mars-Avril 2019	Rédaction et envoi du préavis pour la convention de fusion pour les 3 Conseils										3-4																																						
Ph. 10 Juin 2019	Adoption simultanée de la convention de fusion par les 3 Conseils										5-6																																						
Ph. 11 Novembre 2019	Votations populaires simultanées dans les 3 communes sur la convention de fusion										Campagne votation 11																																						
											2020												2021												2022														
Ph. 12 28-30 semaines	Transmission au Conseil d'Etat et ratification par le Grand Conseil de la convention de fusion																																																
Ph. 13 24 semaines (4 tours)	Élection des nouvelles autorités (sous réserve art. 13 al. 2)																																																
Ph. 14	Entrée en vigueur de la nouvelle commune																																																